

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE RESSOURCES SUR L'HONNEUR

Pour un demandeur ou co demandeur d'une aide au logement qui ne peut justifier sa perte d'emploi partielle ou totale engendrée par la crise économique et sociale qui a frappé la Nouvelle-Calédonie en mai 2024.

Je soussigné(e)	
Nom :	DDN
Prénom :	N° CAFAT
Adresse courriel :	N° TEL
Employeur :	
Déclare sur l'honneur percevoir la somme mensuelle de	
Depuis le	
Déclare sur l'honneur ne percevoir ni traitement, ni aide, ni revenus locatifs, ni autre moyen financier susceptible de subvenir à mes besoins.	
Depuis le	
Précédent statut Salarié Travailleur indépendant Autre	
Chômage partiel Chômage total Licenciement Démission	
Fait pour servir et valoir ce que de droit.  ALeLe	
« Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir, tenter d'obtenir ou tenter de faire obtenir, l'aide au logement est puni d'une amende de 530 000 F CFP pouvant être portée au double en cas de récidive » (Art 13 de la loi du Pays portant création d'une aide au logement).	Signature du demandeur ou co-demandeur précédée de la mention manuscrite « Cette déclaration sur l'honneur fait foi de ma sincérité »

Le Fonds Social de l'Habitat traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion de l'aide au logement, selon les modalités indiquées dans le formulaire initial de votre demande d'aide dont copie vous a été remise. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation sur vos données, veuillez contacter : dpo@fsh.nc